



MAIRIE
DE PULIGNY-MONTRACHET

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 97-2022

Arrêté Portant réglementation Place du Pasquier de la Fontaine

VU le Code de la Voirie Routière,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 82_213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU le Règlement Général de voirie du 17 Juin 1964 relatif à la conversation et à la surveillance des voies communales,
VU la demande reçue par mail, le 29 Août 2022, par l'entreprise LHTP située 27 Rue Chambertin 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON afin d'effectuer des travaux de découverte et réhausse d'une chambre Télécom sous chaussée pour l'opération ORANGE, sur la Place du Pasquier de la Fontaine, **à partir du Jeudi 08 Septembre 2022 et jusqu'au 22 Septembre 2022,**
Afin de réaliser les travaux de découverte et réhausse d'une chambre Télécom sous chaussée pour l'opération ORANGE, sur la Place du Pasquier de la Fontaine, la circulation et le stationnement doivent être règlementés,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'entreprise LHTP est autorisée à occuper le domaine public afin de réaliser les travaux de découverte et réhausse d'une chambre Télécom sous chaussée pour l'opération ORANGE, **sur la Place du Pasquier de la Fontaine.**

Article 2 : La circulation et le stationnement seront règlementés :
À hauteur des travaux : I
a circulation sera réduite et le stationnement sera INTERDIT :
à partir du Jeudi 08 Septembre 2022 et jusqu'au 22 Septembre 2022,

Article 3 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise LHTP située 27 Rue Chambertin 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON, demandeur des travaux.

Article 4 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état après les travaux.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché par la commune.

Article 6 : Le présent arrêté sera adressé à l'entreprise LHTP et à la Gendarmerie de NOLAY, qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Puligny-Montrachet, le 30 Août 2022.

Madame Le Maire,

Alexandra PASCAL

